

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 14 janvier à 20h00, le conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur RIO Olivier, Maire. Étaient présents M. RIO Olivier, Maire, Mme DUWATTEZ, MM. MERLET et POIRON, Adjoints, Mme BIRAUD, MM. CHAUVEAU, CHESNAYE, Mme DE FREITAS, MM. FONTAINE, GARNIER, Mmes GIRARD, HALLOPÉ, MM. LEBLANC, LOISEAU et M. PROUTIERE.

Secrétaire de séance : Jean-Michel GARNIER

Convocation le : 8 janvier 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 10 décembre 2020.

M. le Maire propose au conseil :

- d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la désignation d'un délégué pour le groupe de travail « Chemins de Randonnée » à l'Agglomération du Choletais.

Le Conseil Municipal approuve cet ajout à l'unanimité.

I – ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES » 2021-2023

Le Maire fait part au conseil municipal que par délibération en date du 13 janvier 2020, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Insurance (Porteur du risque non-vie), via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Considérant les taux proposés :

Statut des agents	Collectivités - 121 agents	Collectivités + 120 agents
agents CNRACL	4,40 %	4,40 %
agents IRCANTEC	1,15 %	1,15 %

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. *(Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2021. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2022 et 2023 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2021 et 2022, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)*

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe, avec couverture des charges patronales.

II – DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET COMMUNE 2020

Afin d'ajuster les comptes et de financer des dépenses d'opérations non prévues au budget primitif 2020 de la commune, il convient de modifier les comptes de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses

- chapitre 65 – Autres charges de gestion courante + 7 700.00 €

TOTAL + 7 700.00 €

Recettes

- chapitre 73 – Impôts et Taxes + 7 700.00 €

TOTAL + 7 700.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les décisions modificatives 2020 ci-dessus.

III – AMENAGEMENT DES RESEAUX POUR LES FUTURS LOCATIFS LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ECHALIER : DEVIS SUPPLEMENTAIRE CEGELEC

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un devis CEGELEC envoyé par le maître d'œuvre fin décembre 2020, pour l'alimentation et la réalisation des branchements génie civil téléphone des 5 logements locatifs. Ce devis d'un montant de 4 875 € H.T soit 5 854,50 € TTC est validé par le Maire et sera transmis demain au cabinet de maîtrise d'œuvre Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau.

IV – DELIBERATION POUR UNE MISSION DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE CABINET DMG CONSEIL

Le Maire et ses adjoints ont rencontré à la fin de l'année 2020 M. Denis GRIFFON, du cabinet DMG Conseil, afin d'échanger sur les projets que la municipalité souhaite développer sur la commune.

La société DMG Conseil peut accompagner le conseil municipal dans le cadre d'une mission de conseil et d'accompagnement.

Pour l'année 2021, les travaux porteront sur la définition et l'écriture d'un projet en relation avec la consultation participative des habitants.

Détails de la mission :

- Accompagnement pour la consultation participative (interprétation des retours, analyse, synthèse)

- Accompagnement pour la restitution de cette consultation aux habitants de Chanteloup les Bois
- Définition des possibilités de projet issu de la consultation participative
- Accompagnement pour la rédaction d'un dossier de présentation du projet retenu
- Recherche de financements
- Définition du calendrier et des actions à mener

Le montant de la prestation est de 6000 € HT, soit 7200 € TTC, pour l'année 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette prestation d'accompagnement et de conseil pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la prestation d'accompagnement et de conseil pour un montant de 7 200 € TTC pour l'année 2021 et autorise M. le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint à signer la proposition correspondante.

V – DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL : « CHEMINS DE RANDONNEE » A L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il convient de désigner un délégué représentant la commune de Chanteloup-les-Bois, dans le groupe de travail « Chemins de Randonnée » de l'Agglomération du Choletais.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité,

- Monsieur CHAUVEAU Yannick comme représentant de la commune de CHANTELOUP-LES-BOIS dans le Groupe de travail « Chemins de randonnée » de l'Agglomération du Choletais.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1 – Réunions de travail – Adèle HALLOPE

Proposition de faire différents ateliers et groupes de travail thématiques par demi-journée pour les conseillers municipaux

➤ Commissions communales

- *Commission Services Publics- Finances - Education – Corinne DUWATTEZ*

Compte-rendu de la réunion du 21 décembre 2020 :

Cimetière

Rencontre avec un opérateur funéraire :

- Devis demandés pour :
 - Reprise des concessions en état d'abandon : 350 à 600 € par concession à l'abandon.
 - Ossuaire : 3 000 € TTC (fourniture et pose)

- Columbarium 6 cases : 2 400 € TTC
 - Jardin du souvenir 20 plaques : 1 500 € TTC
- Etablir un règlement intérieur pour le cimetière.
- *Commission Aménagements – Patrice MERLET*
- prestation Balayage : voir pour obtenir des devis car le marché ne se fera pas avec le groupement de commandes de l'ADC : marché infructueux.
- *Commission Communication – Economie et Vie Associative– Jean-Claude POIRON*
 - Consultation participative : retour à ce jour de 130 questionnaires
Dépouillement prévu le jeudi 21 janvier prochain
 - Demande du Photo club pour fourniture et prise en charge par la commune d'un support externe pour sauvegarde de l'ensemble des photos de la commune à archiver en Mairie (information relayée par Jean-Michel GARNIER).

➤ **Conseils municipaux**

- Jeudi 11 février 2021
- Jeudi 11 mars 2021
- Jeudi 15 avril 2021
- Mardi 11 mai 2021
- Jeudi 10 juin 2021
- Jeudi 8 juillet 2021

Le Maire,
Olivier RIO